
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR25.40PR
concernant
la 2^e série de compléments au budget 2025**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé le 17 novembre pour l'étude du préavis cité en titre. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Olivier JAQUIER, Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, Juan RAMIREZ, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, excusé, remplacé par Gian Carlo VALCESCHINI, Raluca VILLARD, excusée, remplacée par Nicola DI MARCO et de la soussignée, présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. La Commission les remercie pour leur présentation, ainsi que pour les éclaircissements fournis.

La deuxième série de compléments au budget 2025 porte sur un montant total de CHF 1'200'810.-.

Pour rappel :

- 1^{ère} série de compléments au budget : CHF 740'900.-
- Crédit complémentaire Jardins du Casino : CHF 190'000.-
- 2^{ème} série de compléments au budget : CHF 1'200'810.-

Total 2025 : CHF 2'131'710.-

Plusieurs éléments significatifs sont à relever :

1. Entretien-rénovation des bâtiments scolaires : total CHF 254'000.-
Ces dépenses concernent des réparations d'urgence, des dégâts causés par le vent (notamment sur les stores) ou des réfections nécessaires pour répondre à des mises en conformité réglementaire, en particulier à la Salle de Gym de la Marive. Ces charges, imputées au compte 21700.3144.10, reflètent la pression croissante sur le parc scolaire.
2. Nouvelle UAPE de 24 places à La Villette : coût net CHF 68'250.-
Le montant total de charges s'élève à CHF 188'250.- et comprend :
 - CHF 50'000.- pour l'amélioration du bâtiment (BAT)
 - CHF 138'250.- pour les salaires du personnel et divers frais (JECOS)Ces charges sont partiellement compensées par des revenus à hauteur de CHF 120'000.- (subvention FAJE et participation des parents).

3. Études pour la salle omnisports des Isles : CHF 50'000.-

La nécessité d'entreprendre rapidement des études pour la réfection de la toiture a été communiquée au Conseil communal par la CO.25.07 en date du 14 août 2025. Le crédit d'étude cadre PR22.16PR étant désormais épuisé, le crédit dans le présent préavis vise à couvrir la part supplémentaire indispensable à la poursuite du projet.

4. Dégâts liés à l'orage du 15 juin 2025 : total CHF 69'360.-

Ce montant couvre divers travaux arboricoles ainsi que des interventions sur des bâtiments rendues nécessaires suite aux dégâts causés par l'orage du 15 juin. Des demandes sont en cours auprès de l'ECA pour une éventuelle indemnité (peu probable).

5. Remplacement de haies touchées par la pyrale du buis : total CHF 61'150.-

Trois haies ont dû être remplacées en raison de la prolifération de la pyrale du buis : au collège des 4-Marronniers, à la route de la Sallaz et au cimetière.

6. Stade Municipal – Terrains hybrides : CHF 50'000.-

Ces CHF 50'000.- constituent la participation complémentaire de la Ville au remplacement de deux terrains par des terrains hybrides, dans le cadre d'un projet d'un coût global d'environ CHF 1,2 million, financé comme suit :

- Yverdon Sport : CHF 660'000.-
- Canton : CHF 181'000.-
- Fonds du Sport : CHF 245'000.-
- Ville : CHF 140'000.- (dont CHF 90'000.- pris sur le budget courant)

7. Soutien à la convention romande d'esport : CHF 45'000.-

Ce montant couvre le soutien du Service des sports à l'événement esport devant initialement se tenir dans le cadre des Numerik Games et finalement organisé à Explorit du 31 octobre au 2 novembre. La Commission a été informée que cette dépense devrait être compensée par la subvention non versée au Numerik Games (mais cela n'est pas clairement indiqué dans le préavis).

8. Remplacement de personnel : total CHF 81'450.-

Ces dépenses découlent de :

- deux congés maternité (JECOS et Urbanisme)
- un remplacement pour maladie au TBB (Culture)

Les autres montants (pour un total net de CHF 521'600.-) n'ont pas généré de questions ou réactions particulières lors de l'analyse du préavis par la COFI.

La Commission relève que plusieurs montants atteignent la limite de la compétence municipale de CHF 50'000.-, ce qui donne le sentiment d'une volonté de chercher à éviter de présenter certains préavis au Conseil.

Vœux

Afin d'éviter des dépassements systématiques du budget sur le compte 21700.3144.10, la COFI émet le vœu que le budget consacré à l'entretien-rénovation des bâtiments scolaires soit revu à la hausse, dès le prochain exercice, pour correspondre aux besoins réels.

La Commission salue les cas où des compensations financières (recettes supplémentaires ou économies de charges) sont indiquées, mais regrette qu'elles ne figurent pas plus systématiquement. Elle invite donc la Municipalité et l'ensemble des Services à l'indiquer clairement lorsqu'il y a des compensations, dans toutes les prochaines demandes de crédits complémentaires.

Finalement, la Commission rappelle une nouvelle fois que les crédits complémentaires doivent être réservés aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Conclusion :

La majorité de la Commission des finances estime que les demandes sont justifiées et correspondent à des besoins immédiats pour assurer le bon fonctionnement de la Ville.

La Commission dans son ensemble regrette qu'il ne soit pas fait mention de manière systématique des mesures compensatoires possibles (économies ou revenus supplémentaires)

Une minorité de la Commission considère que le montant de ce crédit complémentaire est trop élevé et que beaucoup de ces dépenses étaient soit prévisibles, soit non urgentes, et auraient dû être intégrées au budget ordinaire de la Ville.

C'est à une évidente majorité des membres présents, que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la 2^{ème} série de compléments au budget 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances
Juliana LEON GIRALDO, Présidente



Yverdon-les-Bains, le 28 novembre 2025